

Activité 21- Comment le tri des déchets a-t-il été mis à l'agenda politique ?**La gestion des déchets, un problème qui devient public****Pourquoi la gestion des déchets n'est-il pas un problème public jusqu'à la fin des 30 Glorieuses ?**

Document 1 :

A :

Au XIX^e siècle, si le concept d' « économie circulaire » n'existait pas, c'est tout simplement parce que dans les faits elle avait cours depuis presque toujours, implicitement, sans qu'on ait besoin de la définir. A l'époque, rien ou presque ne se perd, tout se transforme : "Les excréments des animaux donnent de la fumure pour les maraîchers, toute la viande est mangée, leur peau sert à fabriquer des cuirs, la graisse est reprise pour le suif nécessaire au savon et à l'éclairage, les os broyés en poudre vont être réutilisés comme colle dans des usages proto-industriels..." D'après Marc Conesa, la gestion des ordures et de leurs nuisances est une préoccupation pour certaines communautés, mais la croissance démographique et le besoin d'engrais va leur trouver un exutoire fertile dans les champs, à tel point que "la gestion des déchets forme les structures agraires et les terroirs" Les rares produits que la société considérait comme inutiles, et donc jetables, se retrouvaient souvent dans les sols ou dans les cours d'eau, mais ils étaient assimilables, car peu nombreux et le plus souvent d'origine organique.

Une rupture profonde a lieu au cours du XX^e siècle, sous l'impulsion notamment des industries chimique et pétrochimique, qui ont nourri la société de consommation. "A la fin du XIX^e siècle, analyse Christian Duquennoi, le coût des matières premières et secondaires devient tellement prohibitif qu'une course à l'innovation est lancée pour les remplacer par de la matière première neuve. Contemporains de l'urbanisation de la société, les déchets sont alors devenus « encombrants », pour reprendre un terme qu'on utilise encore aujourd'hui pour certains d'entre eux. (...)

Dès l'entre-deux-guerres, certaines entreprises américaines théorisent la notion d'« obsolescence programmée » pour relancer la croissance. Face à la chute de leurs ventes, les fabricants d'ampoules s'entendent pour limiter la durée de vie de leurs produits, dans le but de pousser le consommateur à les renouveler plus souvent. Autre exemple fameux, l'entreprise Du Pont de Nemours réduit volontairement la durée de vie des bas et collants vendus par la firme. L'accroissement du gaspillage est tel que les historiens John R. McNeill et Peter Engelke parlent dans leur livre du même nom de la « grande accélération » qui a lieu à partir du milieu du XX^e siècle (...)

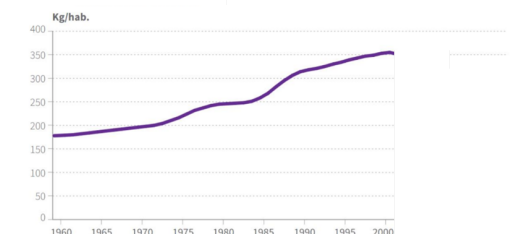
À partir de 1948, les Français entrent de plain-pied dans ce que l'économiste Jean Fourastié appelle les « Trente Glorieuses », qui s'étendent jusqu'en 1973. Alors que, comme dans de nombreux pays, on manque de tout à la sortie de la guerre, le niveau de vie augmente rapidement pendant trois décennies. Avec la baisse des prix des produits, le début de la mondialisation et une nouvelle forme de consommation décomplexée, l'accumulation des biens s'envole. « Le monde des choses paraissait illimité dit l'historien Jean-Claude Dumas dans son article « Les Trente Glorieuses ou le bonheur par la consommation », publié dans la *Revue Projet* en 2018 (...)

Cette nouvelle forme de société encourage l'obsolescence programmée des objets mais aussi l'usage unique de produits de consommation. Plutôt que de réparer et d'entretenir comme leurs aînés, les Françaises et les Français prennent désormais l'habitude de mettre à la poubelle. Les produits jetables se multiplient, à l'image des canettes de bière ou de soda. Alors qu'en 1947, aux États-Unis, 100 % des sodas et 58 % des bières sont vendus dans des bouteilles réutilisables, en 1971, cette part n'est plus que de 25 %. Les enjeux ne sont pas seulement quantitatifs, mais aussi qualitatifs : les déchets sont de nature plus composite qu'autrefois, donc plus difficiles à récupérer pour d'autres usages, et ils mettent parfois des décennies, voire plus, à se dégrader dans l'environnement. Ils deviennent industriels, médicaux, électroniques, nucléaires. Les déchets en plastique sont eux à la croisée de ces deux enjeux, et ils font masse. En 1960, chaque Française et chaque Français produit en moyenne 250 kilogrammes de déchets par an. Un chiffre qui ne fera qu'augmenter pendant des décennies, puisque la croissance annuelle des déchets est alors estimée à 5 %. Pour se débarrasser de cette accumulation de nouveaux déchets, la solution mise en place est on ne peut plus simple : on les rejette sans plus de précaution dans les milieux naturels, *via* les décharges, les égouts, ou même l'immersion.

Source : Traiter les déchets : l'ère de la société de consommation, in <https://www.pionniers.veolia.com/recit-8/>

B :

Figure 9 : Évolution de la quantité d'ordures ménagères par habitant



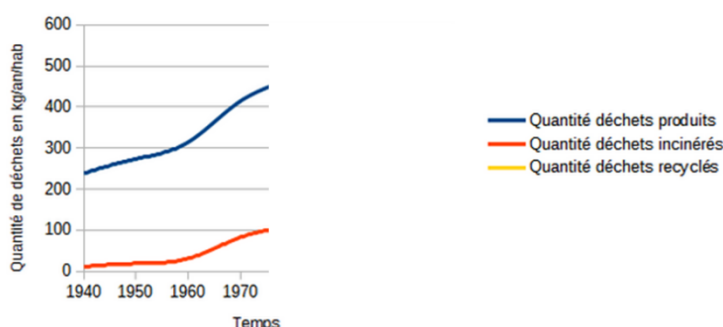
Source : Enquête ITOM en 1974 puis enquêtes Collecte depuis 2005. Données lissées

Remarque : dans la figure ci-dessus, les ordures ménagères incluent les ordures ménagères résiduelles et les collectes séparées (hors encombrants) et excluent les assimilés.

ADEME, 2016, *Déchets, chiffres clés*, 2017

C :

Evolution de la quantité de déchets produits, incinérés et recyclés en France depuis les années 1940



Source : ADEME

Questions :

1. Expliquez la première phrase du texte ? (doc 1A)
2. Quelles ruptures observe t'on au cours du XXème siècle ? En quoi ont-elles déstabilisé le modèle traditionnel de gestion des déchets ?
3. Quels sont les différents acteurs en présence ? Quelles sont leurs relations ?
4. Comment la période des 30 glorieuses justifie-t-elle la citation de B. Monsaingeon : « Jeter y devient un acte fédérateur, marqueur d'un temps nouveau : le déchet devient le carburant privilégié d'une croissance plus que jamais vénérée. » ?
5. Comment cette mutation s'observe-t-elle dans l'évolution de la production de déchets par habitant ? (doc 1 A et B)
6. Que deviennent alors les déchets produits par la population ? (doc 1 A et C)

Pourquoi la gestion des déchets est-elle devenue un problème public nécessitant une action publique ?

Document 2 :

A :

Mais, rapidement, la grande accélération en cours semble montrer des signes de débordement : on remplit les décharges jusqu'à saturation, les exutoires manquent pour juguler la profusion de ces restes encombrants. Entre 1965 et 1975, la question de la gestion des déchets se retrouve propulsée au premier rang de la « mise en problème public » des enjeux écologiques. (...) Dès 1965, c'est d'abord en Amérique du Nord que sera promulgué le Solid Waste Disposal Act, dans lequel, pour la première fois, la logique d'augmentation perpétuelle du stockage des déchets solides et ses conséquences sur le développement de pollutions diverses seront présentées comme un problème écologique majeur.

Rédigé sous l'impulsion de l'administration de Lyndon B. Johnson, ce texte se fait l'écho d'un rapport alarmant du département américain de la santé et de l'éducation mettant en cause les conséquences de la surconsommation sur l'environnement. Des taux élevés de production et de consommation de biens matériels ont créé un problème d'élimination des rebuts qui dépasse les ressources et infrastructures de gestion des déchets [existantes]. (...)

Depuis le milieu des années 70 en France, la multiplication de textes juridiques encadrant tant la définition du déchet que les modalités de sa gestion témoignent d'une nouvelle façon d'envisager la question détritique. Cette inflation législative est à comparer à l'incroyable silence juridique à l'endroit du déchet pendant la période précédente : d'un déchet oublié, son mode d'existence contemporain semble l'avoir transformé en « superstar » des politiques publiques.

La mutation environnementale du déchet correspond également à l'apparition d'un « problème public » du déchet : c'est à travers la question écologique que le déchet s'érige en objet de préoccupation collective, d'inquiétude pour le grand public. D'un déchet dont il ne fallait pas se soucier – « Fermez le couvercle et n'y pensez plus ! » –, on passe progressivement à un déchet qu'il s'agit de contrôler, dès le moment du jeter, dès l'espace domestique : longtemps oublié, le déchet est ainsi progressivement associé à une menace, un danger diffus face auquel l'individu se doit de prendre position.

Source : Monsaingeon, B. (2017) . chapitre 2. La société du recyclage ou comment les déchets sont devenus un problème environnemental. In Homo detritus Critique de la société du déchet. (p. 79 -118). Le Seuil.

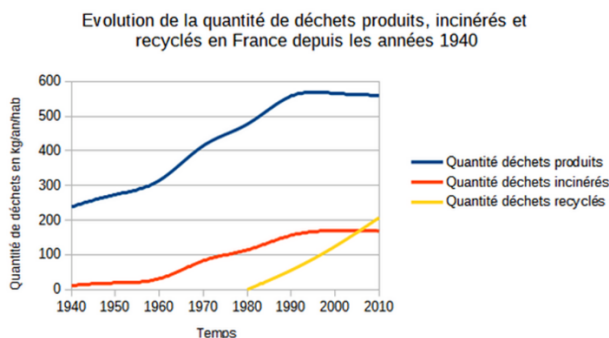
B : En France - la loi du 15 juillet 1975

Ce texte fondamental, s’il a été profondément modifié depuis, a le mérite d’être le premier de son genre dans l’hexagone et de jeter les bases de toutes les réglementations futures.

Dès son adoption, les collectivités locales deviennent responsables de la collecte, du transport et du traitement des déchets ménagers dans des conditions évitant « tout risque pour l’environnement et pour la santé humaine » ; le principe de pollueur-payeur est conçu pour financer le nouveau système (en taxant directement les ménages eux-mêmes) et les grandes lignes de la collecte sélective voient le jour pour « faciliter la récupération des matériaux, éléments ou formes d’énergie réutilisables ».

Source : PAPREC, La réglementation du recyclage en France

C :



Source : ADEME

Questions :

7. Complétez le tableau suivant

Docs A et B		Etats-Unis	France
Quand apparaît le problème public de la gestion des déchets ?			
Nommer (naming) Pourquoi apparaît un problème public de la gestion des déchets ?			
Reprocher (blaming) : qui est le responsable ? (cf doc1)			
Réclamer (claiming) A quelle date apparaît la première législation sur la gestion des déchets ?			
Quels en sont les principes ?	Qui prend en charge les déchets ?	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX X	
	Qui paie ?	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX X	
	Que faire ?	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	

Application - La mise à l’agenda politique de la tarification incitative : une solution pertinente afin de réduire les déchets et d’augmenter le tri en Dordogne ?

L’apparition d’un problème public en Dordogne

Document 4 :

A :

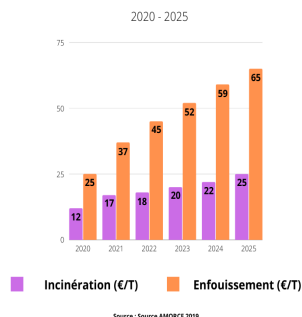
Aujourd’hui, le Département de la Dordogne produit trop de déchets, trop de sacs noirs. De plus, il existe deux manières de traiter les sacs noirs : l’enfouissement ou l’incinération. En Dordogne, ils sont enfouis et cette méthode coûte le plus cher. Cette situation où les collectivités payent donc davantage est ajoutée à notre société de consommation, d’achat, de déchets toujours plus accrue. Nous sommes obligés de produire moins de déchets pour que leur gestion reste “supportable”. (...)

En premier lieu, nous avons une obligation législative. L'Etat a récemment augmenté la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), auxquelles sont soumises toutes les collectivités du territoire français. Plus un département produit de déchets non recyclables, plus il paiera cher. Ce qui nous conduit à restreindre notre quantité de déchets produits.

Source : Redevance incitative : avec 90 000 tonnes de déchets enfouis chaque année, la Dordogne doit “produire moins de déchets”, Propos de Sandrine Sanchez recueillis à Bergerac, le 21 juin 2023, par Valentin Nonorgue. In Grand Bergeracois Audacieux

B :

Evolution du coût de la TGAP selon le mode de traitement
(enfouissement ou incinération) en €/T



Questions :

8. Quelle solution a été mise à l'agenda politique par l'Etat ?
9. Quel est alors le problème public auquel le département de la Dordogne est confronté aujourd'hui ?
10. Quelles en sont les répercussions ?
11. Comment évolue le coût de traitement des déchets ? Pourquoi devient-il insupportable en Dordogne ?

La mise à l'agenda politique en Dordogne : la tarification incitative

Document 5 : Qu'est-ce que la redevance incitative ?

La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets. Ce n'est pas un nouvel impôt, elle vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement. La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera en lien avec la production réelle d'ordures ménagères des usagers. Elle harmonise les tarifs à l'échelle du département.

Pourquoi mettre en place la redevance incitative ? pour répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique d'ici 2025 :

- ☐ réduire de 50 % la quantité des ordures ménagères enfouies
- ☐ augmenter de 30 % le recyclage
- ☐ réduire de 10 % l'ensemble de nos déchets
- ☐ valoriser les bios déchets et éviter le gaspillage alimentaire
- ☐ appliquer un système de facturation plus juste et équitable
- ☐ maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers

Source : SMD3, guide de la redevance incitative

Questions :

12. Pourquoi la TEOM a-t-elle été abandonnée ?
13. En quoi la tarification incitative devait-elle permettre de dépasser les limites de la TEOM ?
14. **Synthèse : En quoi l'introduction de la tarification incitative montre-t-elle la mise à l'agenda du problème public de la gestion des déchets ?**

Les objectifs visés par la tarification incitative ont-ils été atteints ?

Document 6 :

A :



B :

OBJECTIFS	2020	2021	2022	2023
Diminution de l'enfouissement	122 833 t	103 400 t	97 823 t	89 755 t
Augmentation de la valorisation	76 789 t	130 750 t	125 078 t	132 202 t
Évolution de la production de déchets (DMA)	576 kg/hab.	645 kg/hab.	626 kg/hab.	606 kg/hab.

La diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) se poursuit depuis 2010. Les changements de modalités de collecte, le verrouillage des bornes OMR et la communication (rappel des consignes de tri et information sur la redevance incitative) ont permis de **réduire ce flux de déchets de 34 % entre 2010 et 2023**.

A l'inverse, les flux des déchets emballages, papiers et verre augmentent entre 2010 et 2023 :

Emballages et papiers	Verre	Ordures ménagères résiduelles
+45kg/hab.	+12kg/hab.	-108kg/hab.
	(renforcement du nombre des bornes à verre)	

Source : SMD3, rapport annuel 2023

Questions

15. Pouvez-vous observer une relation entre l'introduction de la tarification incitative d'une part et l'évolution de la quantité de déchets et du tri d'autre part ?

Document 7 :

En 2023, les deux centres de tri ont réceptionné **42 218 tonnes d'emballages et papiers** :

- ✓ 13 429 tonnes sur le site de Marcillac-Saint-Quentin, dont 3 190 tonnes issues du SYTTOM de Brive ;
- ✓ 28 789 tonnes sur le site de La Rampinsolle, dont 1 126 tonnes issues du SMICVAL en Gironde.

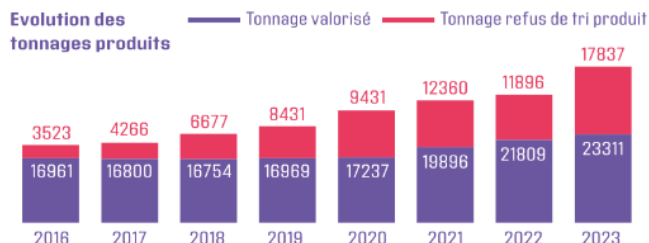
La mise en place de la redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2023 a ainsi eu comme conséquence à la fois :

- ✓ Une **hausse de + 7 % des tonnages de matières valorisées**, passées de 21 809 tonnes en 2022 à 23 311 tonnes en 2023.
- ✓ Une **hausse du taux de refus** de tri moyen, passé de 35 % en 2022 à 45 % en 2023.

*Les refus de tri regroupent d'une part : les refus dits « techniques », qui respectent les consignes de tri mais n'ont pas encore de filières de recyclage ou ne pouvant pas être recyclés par nos installations actuelles (plastiques bi-composants, imbriqués, capsules de café, fines...) et

d'autre part les refus dits « inciviques », qui n'ont pas leur place au sein des emballages : restes alimentaires, couches, bâches en plastique, meubles, câbles électriques, textiles, couvertures, chaussures, animaux...

Ces refus sont envoyés en unité de valorisation énergétique (UVE). Un mauvais tri engendre ainsi des charges supplémentaires (collecte, transfert, tri, valorisation énergétique) pour le SMD3 et donc pour l'usager. Le bon geste de tri commence à la maison : depuis le 1^{er} janvier 2023, la consigne de tri a été harmonisée sur le plan national : les papiers, cartons et emballages ménagers en plastique, en acier et en aluminium se trient !



Source : SMD3, rapport annuel 2023

Questions :

16. Calculez en 2016 puis en 2023 la part des tonnages valorisés. Que pouvez-vous en conclure ?
17. Quel effet paradoxal semble avoir eu le passage à la tarification incitative ? Pour quelles raisons ?

La tarification incitative génère de nouveaux problèmes publics

Document 8

A : La Coordination déchets 24 estime que la redevance incitative est « profondément injuste » et « pénalisante pour les citoyens, notamment ceux qui ont du mal à boucler les fins de mois ». Les bénévoles ont fait les calculs en s'appuyant sur les tarifs annoncés par le SMD3 : « Un couple payant aujourd'hui autour de 40 euros au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) se verrait facturer plus de 160 euros pour un dépôt forfaitaire limité à 24 ouvertures par an, chaque sac supplémentaire étant facturé entre 2,70€ et 3 euros », a détaillé Jacques Teyssier, de la CGT Retraités. La coordination souligne que cette redevance va également s'appliquer sur les bâtiments publics et donc, peser sur les budgets des communes.

Source : Nancy Ladde, Ordures ménagères en Dordogne : contre la redevance incitative, ils proposent des solutions, Publié in Sud Ouest le 12/05/2022

B :

350 Périgourdins (500 selon la police) accompagnés d'élus du Parti socialiste, du Parti communiste français, La France insoumise, du Rassemblement national et de représentants de la CGT se sont rassemblés samedi 12 novembre au matin devant le palais de justice de Périgueux afin de protester contre le projet de redevance incitative (RI) porté par le Syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne (SMD3).

Un rendez-vous organisé par la Coordination déchets 24 qui s'insurge contre le projet de tarification des déchets jugée « inefficace et injuste ».

« Ça commence à chauffer en Dordogne, note Patrick Belard, membre des Mousquetaires citoyens. Des Périgourdins disent d'ores et déjà qu'ils ne paieront pas la redevance. Dans certaines communes, des conteneurs sont brûlés, ce que nous condamnons. Ailleurs, des poubelles sont abandonnées sur les lieux de ramassage. Les gens regrettent le manque de concertation, jugent les tarifs excessifs, inéquitables et le système de ramassage mal ficelé. Le SMD 3 doit entendre ce mécontentement. »

Source : Pierre-Manuel Réault, Dordogne : 350 manifestants à Périgueux réclament un moratoire sur la gestion des déchets, Publié in Sud- Ouest le 12/11/2022

C :

Voilà un sujet qui concerne tout le monde : en Dordogne, la question de l'enlèvement des ordures ménagères est devenue épidermique, depuis que le système du porte-à-porte a été supprimé, à partir de 2022, au profit des points d'apport volontaire. Au centre du jeu, le Syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne (SMD3). Son président (par ailleurs maire de Coursac) expose les nouveautés et les problématiques en cours.

Vous annoncez une augmentation de la redevance incitative pour 2025. C'est inéluctable ?

Je n'augmente pas tout seul, c'est une décision du comité syndical. Ce qu'on peut dire, c'est que les incivilités génèrent des dépenses. On parle de bornes cassées, découpées à la tronçonneuse, de contrôles d'accès cassés au marteau, de bornes brûlées, de déchets et d'encombrants abandonnés au pied des bornes... Le personnel du SMD3 doit lutter contre ça et ça fait des frais. Ils vont être répercutés. (...). La grande injustice, c'est que ceux qui vont payer, ce sont ceux qui jouent le jeu. C'est à cause de gens qui cassent ou déposent leurs déchets en pied de borne. C'est une injustice mais je n'ai pas le choix : je n'ai pas de baguette magique pour faire rentrer de l'argent. (...)

Comment convaincre ceux qui n'ont pas encore pris leur carte ?

Ceux-là jettent leurs ordures en pied de borne ou dans les sacs jaunes. Nos équipes ouvrent les sacs, ce qui n'est pas le boulot le plus agréable, et verbalisent. Si la personne n'est pas enregistrée, on l'enregistre d'office, et en comptant sept personnes dans le foyer. À eux de régulariser s'ils sont moins que ça dans le foyer. Ils doivent payer l'amende, la redevance incitative de 2024 mais aussi celle de 2023 car on peut remonter sur un an. Cela a donc un effet dissuasif.

Source : Jonathan Guérin, Poubelles en Dordogne : hausse de la redevance, dépôts sauvages, caméras... les réponses du président du SMD3, Publié in Sud Ouest le 27/10/2024

Questions :

18. La création du problème public : Compléter le tableau

Les 3 étapes de la transformation d'un fait social en problème public	Réaliser (naming)			
	Reprocher (blaming)			
	Réclamer (claiming)			
Présentez les différents acteurs		Cadrage	justifications	moyens
Acteurs opposés				
Acteurs favorables				

19. Synthèse : Comment la redevance incitative est-elle devenue un problème public en Dordogne ?